



Tarif et Conditions

A. PRINCIPALES CONDITIONS APPLIQUEES AUX OPERATIONS DE LA CLIENTELE DE PASSAGE

Les opérations ne sont traitées qu'après vérification de l'identité du client de passage et justification de la provenance des fonds.
A ces conditions s'ajoutent, s'il y a lieu, les débours et frais entraînés par l'intervention de correspondants étrangers

Prix en € / TTC

1. Opérations de caisse

1.1 OPERATIONS DE CHANGE

- Les cours des devises sont communiqués au guichet de l'agence
- Achat et vente de billets de Banque en monnaie étrangère contre euros suivant les conditions du marché.

1.2 MISE A DISPOSITION DE FONDS RECUS DE L'ETRANGER

- Versement en euro 25€
- Versement en devise étrangère 1% (minimum 50€)
- Recherche du bénéficiaire pour avis de mise à disposition 25€
- Retrait par carte bleue émise en EGYPTTE par : Banque Misr Le Caire 25€

1.3 TRANSFERT A L'ETRANGER

- Ordre de virement à effectuer par SWIFT en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger :

➤ Egypte (KHOFO) ; si le montant est :

Inférieur à 500 €	commission 20€
Compris entre 500€ et 1500€	commission 30€
Compris entre 1500€ et 3000€	commission 50€
Compris entre 3000€ et 7000€	commission 80€
Supérieur à 7000€	1,25 ‰ minimum 100€

➤ Autre pays

1,25 ‰ minimum 60€

2. Opérations en Transit (d'ordre de Banques)

Ordre de virement reçu par SIT en euro à effectuer par SWIFT en faveur d'un bénéficiaire en Egypte.

45€

B. PRINCIPALES CONDITIONS APPLIQUEES AUX OPERATIONS DE LA CLIENTELE TITULAIRE DE COMPTES EN EUROS

Les opérations en compte courant sont prises en considération le jour où elles sont effectuées, à l'exception des remises de chèques pour encaissement à l'étranger.

1. Services Attachés au Fonctionnement du Compte

- Frais de tenue de compte (par an) :
 - Entreprises 450€
 - Particuliers 60€
- Domiciliation du compte à nos guichets (par an) 50€

1.1 CAISSE

- Versement et retrait d'espèces toutes devises confondues inférieur à 2000€/mois Gratuit
- Versement et retrait d'espèces toutes devises confondues supérieur à 2000€/mois 5€ + 10 pour mille
- NB : pour tout retrait en espèces supérieur à 2000€ la Banque Misr doit être prévenue 48 heures à l'avance

1. VIREMENT RECU (date de valeur appliquée le jour de réception)

Gratuit

1.3 VIREMENT SEPA «UNION EUROPEENNE »

10€

1.4 VIREMENT HORS SEPA «UNION EUROPEENNE»

• Ordre de virement à effectuer par SWIFT en faveur d'un compte dans une autre banque à l'étranger :

- Egypte ou Liban 1,25‰ minimum 30€
- Autres pays 1,25‰ minimum 30€

• Système de paiement « Fast Cash » exclusivement Banque Misr-Egypte, uniquement pour les particuliers 10€

• Recherche de domiciliation 20€

1.5 MOYENS DE PAIEMENT

1.5.1 Carnet de 25 chèques barrés :

Gratuit

- Opposition sur chèque pour :
 - Perte ou vol (par lettre d'opposition) 25€
 - Utilisation abusive (par lettre d'opposition) 30€
- Chèque sans provision, frais pour rejet chèque impayé pour absence ou insuffisance de provision ou tout autre motif
 - pour chèque supérieur à 50 euros 50€
 - pour chèque inférieur ou égal à 50 euros 30€
- Rejet de chèque pour vices de forme (Absence de signature, signature non conforme, etc...) 20€
- Blocage de provision sur chèque impayé, si demandé. 20€



1.5.2 Carte bancaire internationale VISA	
• Cotisation annuelle	50€
• Modification du plafond de la carte bancaire	10€
• Retrait d'espèces aux guichets automatiques (DAB)	Gratuit
• Réédition code secret	10€
• Opposition sur carte	35€
• Frais d'annulation sur carte non réclamée	25€
• Incident sur carte VISA :	
○ Déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire	86€
1.5.3 Prélèvement SEPA	
• Opposition sur prélèvement SEPA	20€
• Avis de rejet de prélèvement SEPA sans provision	20€
1.5.4 Emission de chèque de banque	
	10€
1.6 ENCAISSEMENT	
• Remise de chèques en euros tirés sur une Banque « SEPA »	Gratuit
(Date de valeur appliquée pour crédit immédiat sous réserve d'encaissement du chèque en euro. Frais des correspondants à déduire)	
• Remise de chèques en euros tirés sur une banque établie hors « SEPA » hors frais des correspondants	32€
• Retour de chèque impayé pour défaut de provision ou sans provision ou tout autre motif	15€
• L.C.R. (Lettre de Change Relevé)	25€
1.7 OPERATIONS DIVERSES	
• Relevé de compte mensuel	Gratuit
• Historique demandé au guichet	5€
• Recherche de document, facturettes, justificatifs de retrait (par document)	10€
• Frais de gestion d'adresse erronée	25€
• Suivi des comptes débiteurs : lettre de notification au client	23€
• Déclaration au FICP ou à la BDF, notification d'une interdiction	24€
2. OPERATIONS DE CHANGE	
• Change : suivant les conditions du marché	
• Encaissement de chèque en devise, autre que celle de la devise du compte, remis pour crédit après encaissement :	
▪ Tiré sur une banque du pays de la devise	32€
▪ Tiré sur une autre banque	40€
• Avis de sort	30€
3. REMUNERATION DES COMPTES DE DEPOTS A TERME	
○ INVESTISSEMENT = ou supérieur à 5.000 € avec un préavis de deux jours ouvrés	
• Rémunération suivant les conditions du marché, la durée et le montant.	
• Pénalités de rupture du contrat avant son terme :	
▪ 0,1% du capital par mois indivisible restant à courir (minimum de 40 €)	
4. PRETS	
Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent ni une autorisation de découvert ni une offre de prêt.	
4.1 DECOUVERT EN COMPTE NON-CONVENU OU NON-FORMALISE	
• Taux effectif global : Eonia mensuel plus 5%.	
4.2 PRET PERSONNEL NON-PERMANENT (NON-REVOLVING)	
• Montant : selon accord particulier	
• Taux nominal annuel : Euribor plus une marge aux conditions du marché	
• Frais d'assurance prélevés à la mise en place du prêt : Taux applicable par l'assureur.	
• Frais d'ouverture de dossier de prêt.	100€
5. CAUTION Immobilière, garantie ou provisionnée	
• Frais d'émission et de renouvellement à la date anniversaire, à la charge du donneur d'ordre selon le barème ci-après :	
▪ Minimum (flat)	152€
▪ Supérieur à 20.000,00€	0,76%
6. OPERATIONS JURIDIQUES	
• Frais de Saisie-arrêt	90€
• Frais d'avis à tiers détenteur	90€
• Frais sur règlement de succession	90€
7. ATTESTATION, RECHERCHE, DOCUMENTATION	
• Diverses demandes du titulaire du compte	30€
• Frais de SWIFT :	
▪ Egypte	15€
▪ Pays de l'espace Economique Européen	18€
▪ Autres pays	20€

NB : En cas de désaccord sur l'ensemble de ce tarif, vous avez la possibilité de dénoncer la convention de compte avant la date de son entrée en vigueur, sans frais pour vous.